



## **5. Finances**

### **5.1 Rapport financier 2025**

#### **Généralités**

Je constate dans ces comptes un déficit bien plus important que prévu. Les frais d'avocat ont pesé très lourdement sur le budget.

#### **Recettes**

Les recettes provenant des ventes au des bagues et des cotisations des membres sont en baisse, ce qui s'explique par la diminution du nombre de membres.

#### **Coûts**

##### **Subventions**

Le certificat de compétence a été élaboré et est désormais dispensée par de nouveaux formateurs, ce qui entraîne une légère augmentation des coûts.

##### **Sortie de PAS**

Voici l'énorme somme des frais d'avocat liés au litige concernant notre nom et notre logo, qui creusent un trou dans nos caisses. Ces frais avaient été budgétés à 20 000 francs, mais ce montant n'apparaît plus dans le budget.

##### **SWISSBird**

En ce qui concerne les chiffres de Swissbird, je vous renvoie au décompte séparé, car je ne dispose pas encore de ces chiffres à l'heure actuelle.

##### **C.O.M./EE**

Le COM correspond globalement aux chiffres du budget.

##### **Réunion d'information, Assemblée générale**

Les 270,35 € destinés aux intervenants devraient être comptabilisés chez le traducteur.

Sinon, les chiffres relatifs à l'Assemblée générale et à la réunion d'information sont légèrement inférieurs à ceux prévus au budget.



## **Administration**

Les économies substantielles réalisées au niveau des réunions et des frais de restauration ont un impact positif sur les dépenses administratives globales. Les coûts sont inférieurs de près de 4 000 francs à ceux prévus dans le budget 2025.

## **ASJE**

Ici aussi, les chiffres sont légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires.

## **Gestion des bagues**

Le budget prévu pour l'achat des bagues était largement surestimé. Il en résulte donc un écart très important. Il faut également verser moins d'argent à la responsable des bagues.

## **Matériel**

Le responsable du matériel a lui aussi, heureusement, réduit ses coûts

## **Bénéfice/perte**

Les comptes annuels se soldent par une perte de 95 672,33 francs.

## **Capitaux propres**

Après comptabilisation de la perte de 95 672,33 francs, les capitaux propres s'élèvent à 231 233,64 francs au 31 décembre 2025.

## **Budget 2025**

Le budget 2025 a été adopté lors de l'assemblée des délégués de 2024. Sur la base des comptes annuels 2025 disponibles, celui-ci a été ajusté au nécessaire. Le budget définitif 2025 s'écarte donc légèrement du budget prévisionnel. Le budget 2026 sert de première ligne directrice.